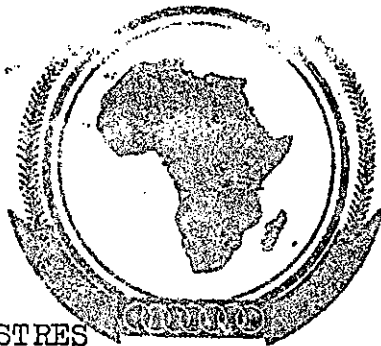


**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
SECRETARIAT**

P. O. Box 3243



**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE**

**SECRETARIAT**

**B. P. 3243**

CONSEIL DES MINISTRES  
ADDIS ABABA  
Seizième Session Ordinaire

Addis-Abéba, Février-Mars 1971

CM/355/Rev.1

Annexe 1

RECOMMANDATIONS ET DECISIONS DE LA QUATORZIEME SESSION  
DES MEMBRES RESIDENTS DU COMITE  
CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET  
FINANCIERES

RECOMMANDATIONS ET DECISIONS DE LA QUATORZIEME SESSION

DES MEMBRES RESIDENTS DU COMITE

CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET

FINANCIERES

1) Les membres résidents du Comité consultatif pour les questions budgétaires et financières ont <sup>tenue</sup> une séance le 26 janvier 1971 à 16h. 30 dans la salle des conférences Batiment 4, au siège de l'OUA.

2) Assistaient à la réunion les ambassadeurs du Sénégal (président), du Nigéria (rapporteur) de la RAU, du Burundi, ainsi que les représentants de la Somalie et de la Zambie. Le Secrétaire général administratif et le Chef de l'administration étaient également présents.

3) L'ordre du jour de la réunion consistait principalement à revoir le rapport du rapporteur relatif aux débats de la onzième session ordinaire du Comité consultatif pour les questions budgétaires et financières (document CM/355)

4) Rapport du Comité consultatif

Les membres résidents ont revu le rapport point par point et introduit un certain nombre d'amendements qui devaient par la suite tous être incorporés dans la version révisée (document CM/355/Rev.1)

5) Relèvement du traitement du chef de la section des finances

Le Secrétaire général rappelle que l'ambassadeur du Nigéria avait attiré son attention, dans une démarche officielle, sur l'anomalie qui lui paraissait résulter de ce que le relèvement du traitement du vérificateur aux comptes interne et celui du chef adjoint de la section des finances laissait une différence de grades insignifiante entre ces derniers et le traitement versé au chef de la section des finances, lequel après tout assumait la responsabilité de l'ensemble de l'administration financière.

Le Secrétaire général<sup>3</sup> rappelé néanmoins qu'il existe un grand nombre de cas au sein du Secrétariat qui méritent étude, mais étant donné qu'on s'était abstenu de gonfler le budget de l'OUA pour l'année en question, il avait été décidé de ne pas examiner de cas sauf ceux qui présentaient une injustice tout à fait flagrante.

Les membres du Comité ont alors souligné qu'ils se seraient abstenus d'examiner le cas du vérificateur aux comptes interne s'ils avaient été informés de ce qui avait été convenu précédemment.

Le Secrétaire général a rappelé la politique du Secrétariat général, qui consiste à ne pas s'opposer à toute initiative prise par un membre du Comité pour l'amélioration des conditions d'emploi d'un ou plusieurs membres du personnel du Secrétariat général.

Sur l'insistance de l'Ambassadeur du Nigéria, il fut donc décidé par le Comité que le président du sous-comité propose et que les membres résidents acceptent de

RECOMMANDER

de relever de P.3 grade 4, à P.3 grade 6 le traitement du chef de la section des finances.

6) La séance est levée à 19h.00

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1971-02

# Record of the recommendations and decisions of the Fourteenth Meeting of the Resident Members of the Advisory Committee on Budgetary and Financial Matters

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7562>

*Downloaded from African Union Common Repository*